



ETHNICART FRANCE

Art of blending cultures worldwide

REGLEMENT INTERIEUR de l'Association ETHNICART FRANCE

L'association **ETHNICART FRANCE**, dédiée à la promotion des échanges artistiques nationaux et internationaux et à la valorisation des identités culturelles à travers l'art, invite ses membres à respecter les principes d'éthique, de respect mutuel, et d'entraide.

Ce règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association, qu'ils soient basés en France ou à l'étranger, et vise à assurer une collaboration productive et bienveillante au sein de la communauté.

Article 1 : Adhésion et engagement des membres

1. Tout artiste, qu'il soit national ou international, peut demander à rejoindre **ETHNICART** sous réserve de l'acceptation de son dossier par le comité de sélection.
2. Chaque membre s'engage à respecter la présente charte, les valeurs de l'association et à participer activement aux activités et projets artistiques dans la mesure de ses capacités.
3. L'adhésion à **ETHNICART** est soumise au versement d'une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par le bureau de l'association.

Article 2 : Respect et collaboration entre les membres

1. Les membres s'engagent à entretenir un climat de respect, d'écoute et de soutien mutuel, que ce soit lors des échanges en personne ou par voie numérique (courriels, réseaux sociaux, forum interne de l'association).
2. Les propos diffamatoires, les insultes, ou tout comportement nuisant à l'intégrité des membres ou de l'association sont strictement interdits et pourront entraîner des sanctions.
3. Les membres doivent respecter les délais et engagements pris dans le cadre des projets artistiques et des événements organisés par l'association.

Article 3 : Participation aux projets et événements

1. Les membres sont encouragés à participer activement aux projets, expositions, ateliers et événements artistiques organisés par **ETHNICART**, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.
2. Tout membre participant à un événement artistique au nom de l'association doit en assurer la promotion et représenter **ETHNICART** avec professionnalisme.
3. Les membres doivent signaler toute impossibilité de participation à un événement ou projet le plus tôt possible afin de permettre à l'association de réorganiser les activités.

Association ETHNICART FRANCE : 17 Domaine de Château Gaillard - 94700 - Maisons-Alfort - FRANCE

Mail : info@ethnicart.fr

Présidente : Danièle El M'RABET - Secrétaire : Mickaël ABBES - Trésorière : Mounia RAMDANI



ETHNICART FRANCE

Art of blending cultures worldwide

Article 4 : Utilisation du nom et de l'image de l'association

1. L'utilisation du nom de l'association **ETHNICART** et de son logo par un membre doit être préalablement autorisée par le bureau de l'association.
2. Tout usage non autorisé du nom de l'association dans des publications, événements ou projets externes est interdit et pourra faire l'objet de sanctions.
3. Les membres doivent obtenir une autorisation préalable avant d'utiliser l'image ou les œuvres d'autres artistes membres de l'association dans des publications ou supports promotionnels.

Article 5 : Règlement des différends

1. En cas de conflit entre membres, une tentative de résolution à l'amiable est impérative avant tout recours à d'autres instances. Un médiateur interne peut être désigné par le bureau pour faciliter la résolution du conflit.
2. En cas d'impossibilité de régler le différend à l'amiable, le bureau de l'association se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires ou d'exclure un membre en cas de manquement grave au règlement intérieur.

Article 6 : Protection de la confidentialité

1. Tout membre s'engage à ne pas divulguer **les informations confidentielles** concernant les projets de l'association ou les œuvres des autres artistes sans leur autorisation préalable.
2. Les informations échangées lors des réunions, visioconférences ou dans le forum interne de l'association doivent rester confidentielles.

Article 7 : Participation aux instances de l'association

1. Les membres peuvent se porter candidats aux différents postes du bureau ou du comité artistique, à condition de démontrer un engagement actif et une implication continue dans la vie de l'association. Une fois leur candidature acceptée, ils devront signer un **document de confidentialité**, après avoir pris connaissance des obligations et responsabilités à respecter.
2. Les élections pour les postes clés au sein du bureau sont attribués par la présidente de l'association. Ces nominations sont ensuite validées par un comité restreint composé des membres du bureau et certains membres actifs actuels.

Association ETHNICART FRANCE : 17 Domaine de Château Gaillard - 94700 - Maisons-Alfort - FRANCE

Mail : info@ethnicart.fr

Présidente : Danièle El M'RABET - Secrétaire : Mickaël ABBES - Trésorière : Mounia RAMDANI



ETHNICART FRANCE

Art of blending cultures worldwide

Article 8 : Sanctions et exclusion

1. Tout manquement grave à cette charte ou au règlement intérieur pourra entraîner des sanctions décidées par le bureau de l'association, allant d'un avertissement à l'exclusion définitive.
2. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée qu'après que celui-ci ait été mis en mesure de présenter sa défense devant le bureau.

Article 9 : Droit à la démission

1. Tout membre peut démissionner librement de l'association en adressant **une lettre de démission au bureau**, soit par **mail** ou par poste en **recommandé avec accusé de réception**.
La démission prend effet à la réception de cette lettre par l'association.
2. **La cotisation annuelle versée ne pourra aucunement être remboursée en cas de démission.**

Article 10 : Modifications du règlement intérieur

1. Le présent règlement intérieur peut être modifié lors de l'assemblée générale annuelle par un vote à la majorité des membres présents ou représentés.
2. Toute modification doit être communiquée aux membres dans un délai d'un mois suivant son adoption.

N.B : L'adhésion est soumise à l'acceptation de ma candidature par le bureau de l'association.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les statuts et le règlement intérieur de l'association ETHNICART France

Fait à _____, le _____

L'Adhérent

Mention "Lu et approuvé", précédée de la signature

La Présidente

Association ETHNICART FRANCE : 17 Domaine de Château Gaillard - 94700 - Maisons-Alfort - FRANCE

Mail : info@ethnicart.fr

Présidente : Danièle El M'RABET - Secrétaire : Mickaël ABBES - Trésorière : Mounia RAMDANI